**L’or en Côte d’Ivoire : Formalisation, territorialisation des rentes et gouvernance locale**

***Coordinateurs : CHAMPY Muriel, DESSERTINE Anna, DORY-CROS Hugo***

Ce numéro spécial du Journal des Africanistes propose d’explorer les effets sociaux du boom de l’exploitation aurifère en Côte d’Ivoire à travers ses ancrages territoriaux, ses formes d’encadrement et ses effets sociaux. Si cet essor s’inscrit dans une tendance ouest-africaine plus large, il présente en Côte d’Ivoire des traits spécifiques liés à l’histoire agraire, aux modes d’accès à la terre et à la gouvernance du secteur extractif.

**Pourquoi un numéro sur l’or en Côte d’Ivoire ?**

Le nombre de publications portant sur l’extraction minière en Côte d’Ivoire est encore très faible, en comparaison d’autres pays de la sous-région comme le Ghana, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée et le Sénégal. Un numéro spécifique à la Côte d’Ivoire permettrait de mettre en lumière les spécificités liées à son histoire politique et agraire. Par des publications portant sur différentes régions et différents contextes d’exploitation, il s’agit d’adopter une approche comparative des dynamiques extractives à l’échelle régionale et locale. L’approche comparative développée ici à l’échelle nationale constitue dès lors une façon originale de repenser la pertinence le comparatisme dans ce champ de recherches.

L’idée de ce numéro collectif est portée par le travail collaboratif menée depuis plusieurs années au sein du Laboratoire Mixte International pour une Activité Minière Responsable en Afrique de l’Ouest (LMI MINERWA, <https://miner-wa.org/>), co-dirigé par trois partenaires français (GET à Toulouse, PRODIG à Paris et HSM à Montpellier) et trois partenaires ivoiriens (Institut National Polytechnique HOUPHOUËT-BOIGNY, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Université de Man), en accompagnement du Centre d’Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA-MEM, <https://cea-mem.inphb.ci/>). Ce numéro vise à construire un espace pour les doctorants et les chercheurs en sciences sociales actifs dans ce réseau afin de publier leurs travaux dans une revue scientifique de qualité, dans un numéro collectif leur donnant de la visibilité. Résidant en Côte d’Ivoire ou y effectuant des séjours réguliers, les trois porteurs de ce numéro pourront accompagner le travail de rédaction tout au long du processus, de façon à produire un numéro porté par un véritable travail de groupe et une recherche marquée par une recherche collaborative et partenariale.

**Argumentaire**

L’objectif du numéro est d’interroger les reconfigurations sociales, spatiales et politiques induites par la transition d’une économie de rente agricole à une économie minière. En mettant l’accent sur un contexte encore peu exploré, il s’agit de proposer une lecture située de l’extraction aurifère, entre une ruée mondiale vers l’or et des configurations locales spécifiques. Ce dossier mobilisera des approches croisées – anthropologiques, géographiques, historiques et politiques – pour analyser les recompositions à l’œuvre, et interroger la spécificité ivoirienne à l’échelle régionale. L’étude de ce contexte encore peu documenté éclairera par contraste la diversité des trajectoires extractives en Afrique de l’Ouest, et invitera à penser autrement les conditions de coexistence et de régulation entre acteurs, territoires et usages.

## 1. Héritages agricoles et structurations foncières

Contrairement au Ghana, au Mali, à la Guinée ou au Burkina Faso, où l’exploitation minière artisanale et de petite échelle (EMAPE) s’est intégrée depuis longtemps aux économies rurales (Mbodj, 2011 ; Luning & Pijpers, 2017), la Côte d’Ivoire a été dominée par une économie de rente agricole, centrée sur les cultures d’exportation, notamment le cacao. Cette trajectoire a façonné un rapport à la terre fondé sur l’appropriation individuelle. Comme l’ont montré Chauveau et Colin (2010), cette économie de plantation s’est accompagnée d’un processus de mise en propriété individualisée, reposant sur des transactions entre autochtones et migrants (Colin, 2017). La propriété coutumière s’est ainsi cristallisée autour d’arrangements individualisés, peu compatibles avec des formes collectives de mise en valeur aurifère (Van Bockstael, 2019). Il convient toutefois de rappeler, comme le montre Chauveau (1978), que l’orpaillage n’est pas une activité nouvelle en Côte d’Ivoire : des formes anciennes d’exploitation aurifère existaient notamment en pays baoulé, avant de disparaître ou d’être marginalisées au cours du XXe siècle.

Une piste de recherche mériterait d’être approfondie : la spécificité ivoirienne tiendrait moins à une marginalisation historique de l’orpaillage qu’à une structuration foncière héritée des économies de rente, ayant contribué à privilégier l’individualisation des droits sur la terre, au détriment parfois des formes collectives de régulation foncière, avec des différences marquées entre le nord et le sud du pays. Tandis qu’au sud, l’orpaillage tend à s’organiser autour de la figure du propriétaire foncier, il repose au nord sur une gestion plus collective, assurée par les chefferies à travers les structures des tombolomaw, dans la continuité d’autres contextes ouest-africains à tradition mandingue (Dessertine et al., 2024).

Ce modèle foncier repose sur un cadre juridique ambigu, entre droits coutumiers reconnus de fait et droit étatique faiblement effectif. La loi n°98-750 sur le domaine foncier rural (1998), censée formaliser les droits locaux, reste peu appliquée, et les titres fonciers sont rares (Boone & Kriger, 2021). Moins de 1 % des terres rurales étaient certifiées en 2015, un constat qui a conduit à la création de l’AFOR (Agence foncière rurale) en 2016 pour accélérer le processus. Comme le note Grajales (2020), cette loi a surtout servi des objectifs politiques de reconstruction, sans sécuriser durablement les droits fonciers locaux. Il en résulte une insécurité foncière persistante, qui éclaire les incertitudes actuelles autour des usages extractifs de la terre, notamment dans le contexte de la mécanisation rapide de l’EMAPE, qui nécessite des investissements considérables.

## 2. Mécanisation de l’extraction et reconfigurations locales de la rente

La géologie de la Côte d’Ivoire, marquée par la présence de ceintures de roches vertes (Baratoux et al., 2011), est particulièrement propice à l’exploitation aurifère. L’orpaillage s’est développé au nord de la Côte d’Ivoire au courant des années 2000, dans la zone contrôlée par les Forces Nouvelles dont il a largement contribué à financer la rébellion (United Nations 2015 ; Van Bockstael 2019). Au sortir de la crise, il s’est ensuite généralisé à l’ensemble du pays dans la décennie suivante sous une forme d’emblée mécanisée, utilisant des rampes de lavage mécanisées, des concasseurs et d’autres équipements motorisés, importés par des orpailleurs issus des pays voisins où la reprise de l’EMAPE avait été plus précoce ou ne s’était jamais arrêtée (Burkina Faso, Mali, Guinée, Ghana, Togo, etc.). Comme le montrent Champy et Dessertine (2024), ces formes d’exploitation mécanisées ont structuré l’accès à la rente autour d’investisseurs, chefs d’équipe et propriétaires de machines, en accentuant la hiérarchisation des profits tout en maintenant certains mécanismes de redistribution. Dans ce cadre, Van Bockstael (2019) décrit une territorialisation fondée sur des accords locatifs entre propriétaires fonciers et orpailleurs, dans une logique de « *land grabbing from below* ». Ce processus passe par des arrangements contractuels et monétaires, qui rendent les propriétaires fonciers centraux dans l’organisation de l’extraction tout en maintenant l’État à distance.

Il convient toutefois de compléter cette analyse en s’interrogeant sur les formes de marginalisation relative que peuvent connaître ces mêmes propriétaires, notamment face à une jeunesse qui maîtrise les savoirs techniques de l’extraction. Dans plusieurs contextes, notamment dans le centre agroforestier ivoirien, la maîtrise des techniques minières représente un levier décisif pour les jeunes : elle leur permet à la fois de s’imposer dans une organisation productive auparavant centrée sur les cultures de rente, et de devenir des figures clés de l’arène politique villageoise. En accédant à des fonctions de médiation, d’arbitrage ou de redistribution, ils contribuent ainsi à redéfinir les hiérarchies locales à partir des dynamiques propres à l’économie de l’or.

## 3. Politiques de formalisation et gouvernance locale

L’orpaillage clandestin est soumis à une répression constante, émanant de différentes unités dont le Groupement Spécial de Lutte contre l’Orpaillage Illégal (GSLOI) créé par le Conseil National de Sécurité, les 164 brigades de gendarmerie territoriale chargées de la surveillance et des enquêtes, ou encore les 25 escadrons d’intervention de gendarmerie mobile qui dépendent du Ministère de l’Intérieur. Adossé au Code minier de 2014, ces dispositifs reposent sur une interdiction stricte des activités non autorisées. Or, les démarches de formalisation restent peu accessibles pour les orpailleurs, en raison de leur complexité, de leur coût et de la localisation marginale des zones dédiées à l’EMAPE. A la différence de certains de ses voisins, la Côte d’Ivoire se caractérise par une régulation plus centralisée, largement appuyée sur l’intervention des forces de sécurité tandis que des approches plus collaboratives ont été mises en œuvre ailleurs, notamment au Ghana (Hilson et al., 2017 ; Osei et al., 2021). Bien que cette centralisation varie selon les régions, elle traduit une reconnaissance limitée des formes locales de régulation et une orientation plus coercitive dans la gestion du secteur.

En parallèle, le développement de l’industrie minière légale, soutenu par le code minier de 2014, a renforcé une polarisation entre deux formes d’extraction : l’orpaillage semi-mécanisé, souvent illégal, et l’exploitation industrielle encadrée par l’État. Les zones officiellement dédiées à l’EMAPE restent rares et difficilement accessibles, contraignant les orpailleurs à s’installer en périphérie des concessions industrielles. Toutefois, cette séparation ne reflète pas toujours la réalité du terrain : dans plusieurs régions, les deux types d’exploitation coexistent et entretiennent des relations variables selon les contextes locaux. S’appuyant sur des travaux récents (Konan, 2022 ; Traoré, 2023), ce numéro propose d’examiner ces configurations relationnelles, en mettant en lumière les formes concrètes de coexistence, de tensions ou d’ajustements entre les acteurs de l’industrie minière et ceux de l’orpaillage. L’objectif est d’enrichir l’analyse des dynamiques aurifères en Côte d’Ivoire, tout en ouvrant des perspectives comparatives à l’échelle ouest-africaine.

Les tensions sociales et politiques qui structurent le secteur extractif permettent ainsi d’interroger la dynamique de construction de l’État ivoirien et de ses politiques publiques en nous concentrant sur le milieu rural, qui reste souvent un angle mort de l’action publique. Dans un contexte marqué par une option libérale et par « l’émergence économique » vantée par le président Alassane Ouattara mais aussi par les traces laissées par la période de ni-guerre ni-paix (McGovern 2011).

### Calendrier

Ce numéro comprendra environ 6 articles, sélectionnés selon une évaluation scientifique en double aveugle. Les articles de 50000 signes maximum, espaces compris, doivent être conformes aux normes éditoriales de la revue ([voir pdf](http://africanistes.org/wp-content/uploads/2016/06/Note-aux-auteurs.pdf)). Il est possible d’y présenter des illustrations.

Les articles doivent être adressés au plus le **13 octobre 2025** aux adresses suivantes : muriel.champy@univ-amu.fr, anna.dessertine@ird.fr, hugodorycros@gmail.com

**20 octobre 2025** : avis aux auteurs

**6-7 novembre 2025** : atelier d’écriture avec les participants retenus (Yamoussoukro)

**24 novembre 2025** : réception des articles finalisés

**1er décembre** : envoi de l’ensemble des articles à la revue

**janvier - avril 2026** : évaluations externes

**mai - septembre 2026** : réécriture des textes

**octobre-décembre 2026** : travail éditorial

Publication du dossier dans le **premier numéro 2027**.

**Bibliographie**

Arnaldi di Balme, L., & Lanzano, C. (2013). ‘Entrepreneurs de la frontière’ : le rôle des comptoirs privés dans les sites d'extraction artisanale de l'or au Burkina Faso. Politique africaine, (131), 27-49. https://doi.org/10.3917/polaf.131.0027

Baratoux, D., Metelka, V., Naba, S., Jessell, M., Ganne, J., & Kagambega, N. (2011). Juvenile Paleoproterozoic crust evolution during the Eburnean orogeny (~2.2–2.0 Ga), western Burkina Faso. Precambrian Research, 191(1-2), 18-45. <https://doi.org/10.1016/j.precamres.2011.08.002>

Boone, C., & Kriger, N. (2021). Push, pull and push-back to land certification: regional dynamics in pilot certification projects in Côte d'Ivoire. *The Journal of Modern African Studies*, 59(3), 247-272. <https://doi.org/10.1017/S0022278X21000124>

Champy, M., & Dessertine, A. (2024). Économie quotidienne de l’extraction aurifère de petite échelle en Côte d’Ivoire. *Afrique Contemporaine*, 277, 79-101.

Chauveau, J.-P. (1978). Contribution à la géographie historique de l'or en pays baoulé (Côte d'Ivoire). *Journal des Africanistes*, 48(1), 15-69.

Chauveau, J.-P., & Colin, J.-P. (2010). « Customary transfers and land sales in Côte d’Ivoire: Revisiting the embeddedness issue », *Africa*, 80(1), 81-103.

Colin, J.-P. (2017). « La terre entre production et capitalisation : transformations foncières dans les campagnes ivoiriennes », *Revue Tiers Monde*, 230(2), 53-74.

Dessertine, A., Petit-Roulet, R., Champy, M., et Doumbouya, I., K. (2024). « The governance of ASGM in Guinea and Côte d’Ivoire: (im)mobility, territory, and technological change », *in* Castillo Guzmán, G. et al. (ed.) *Mining, Mobility, and Social Change in the Global South*, Routledge, p. 123-143.

Grajales, J. (2020). From war to wealth? Land policies and the peace economy in Côte d’Ivoire*. Review of African Political Economy*, 47(163), 1-17. <https://doi.org/10.1080/03056244.2020.1731683>

Guipié, G. E. M. (2024). Les deux visages de Janus de l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire : entre prospérité relative et insécurité humaine. *Afrique Contemporaine*, 277, 103-122.

Hilson, G., Hilson, A., Maconachie, R., & McQuilken, J. (2017). Artisanal and small-scale mining (ASM) in sub-Saharan Africa: Re-conceptualizing formalization and ‘illegal’ activity. Geoforum, 83, 80-90. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.05.004>

Konan, K. H. (2022). La gouvernance de l’orpaillage clandestin dans les localités ivoiriennes frontalières du Mali et du Burkina Faso. *EchoGéo*, 62. <https://doi.org/10.4000/echogeo.24335>

McGovern, Mike. (2011) *Making War in Côte d'Ivoire*. Chicago: University of Chicago press.

Mbodj, F. B. (2011). *Boom aurifère à l’est du Sénégal, à l’ouest du Mali et au nord-est de la Guinée : mutations socio-économiques et spatiales d’anciennes marges géographiques et économiques* (Thèse de doctorat). Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Lanzano, C. (2018). Gold digging and the politics of time: Changing timescapes of artisanal mining in West Africa. The Extractive Industries and Society, 5(2), 253-259. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.02.006>

Luning, S., & Pijpers, R. J. (2017). Governing access to gold in Ghana: In-depth geopolitics on mining concessions. *Africa*, 87(4), 758-779. <https://doi.org/10.1017/S0001972017000663>

Osei, L., Yeboah, T., Kumi, E., & Antoh, E. F. (2021). Government's ban on Artisanal and Small-Scale Mining, youth livelihoods and imagined futures in Ghana. Resources Policy, 71, 102008. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2021.102008>

Soko, C. (2019). L’économie minière de l’orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d’Ivoire. *Revue Organisations & Territoires*, 28(1), 61-79. <https://doi.org/10.1522/revueot.v28n1.1023>

Traoré, A. (2023). L'orpaillage informel dans le village de Sran Belakro en Côte d'Ivoire. *Revue internationale Dônni*, 3(1), 37-48.

United Nations (2015). *Final report of the Group of Experts on Côte d'Ivoire pursuant to* *paragraph 27 of Security Council resolution 2153 (2014).*

Van Bockstael, S. (2019). Land grabbing from below? Illicit artisanal gold mining and access to land in post-conflict Côte d’Ivoire. *Land Use Policy*, 75, 904-014, DOI: 10.1016/j.landusepol.2018.04.045